



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 113174

Texte de la question

À la suite de la publication du livre blanc du chapitre des écoles de management, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère au regard de la proposition relative à la création d'une option « économique et commerciale » au sein des classes préparatoires littéraires qui permettrait d'offrir à ceux qui le souhaitent de nouveaux débouchés dans le monde de l'entreprise.

Texte de la réponse

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont réparties dans trois catégories : les classes économiques et commerciales, les classes littéraires et les classes scientifiques. La création d'une option « économique et commerciale » au sein de la filière littéraire n'est pas envisagée dans la mesure où cela nuirait à la lisibilité du dispositif. En revanche, le Gouvernement a la volonté d'élargir les débouchés des élèves des classes littéraires, notamment en direction du monde de l'entreprise. C'est l'un des objectifs poursuivis par la réforme qui vient d'être engagée avec la constitution, dès la rentrée 2007, d'une hypokhâgne indéterminante qui ne préjuge pas du type de khâgne suivie en seconde année, et avec la mise en place, dès la session 2009, d'une banque d'épreuves littéraires communes. Alors que les élèves des CPGE littéraires ne peuvent aujourd'hui se présenter, pour l'essentiel, qu'aux seuls concours des écoles normales supérieures, ils pourront à l'avenir se porter candidats à un spectre beaucoup plus large d'établissements, en particulier les instituts d'études politiques et les écoles de commerce.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113174

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12878

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4140